



Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2005

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et accepté.

2. Comptes

Le budget 2006, la quotité d'impôt, la taxe immobilière, la taxe des chiens et taxes communales, présentés en détail sont acceptés à l'unanimité.

L'excédent de charges présumé est de fr. 15'348.40, soit fr. 307'288.90 aux charges et fr. 291'940.50 aux recettes. Les taxes restent inchangées.

3. Nomination d'un membre de la Commission de vérification des comptes

A la suite du départ de la localité d'un membre de la Commission, le Conseil communal propose de nommer Claire Agnolini pour le remplacer. Le président donne la parole aux ayants-droit pour faire d'autre proposition. Ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée de ratifier cette nomination par acclamation.

4. Gestion du pâturage

Des informations sur la nouvelle gestion du pâturage sont données par Charles Flück, conseiller communal, et M. Yves Leuzinger de Natura.

Dans le cadre d'une nouvelle gestion du pâturage, le Conseil communal s'est approché de M. Yves Leuzinger de Natura pour la mise sur pied d'un projet appelé CEP, Conception d'Evolution du Paysage, qui vise à la conservation et au développement du paysage d'une commune ou d'une région. M. Leuzinger a collaboré à la réalisation d'un même projet pour la commune de Soulce. Il présente à l'assemblée la conception du projet, la mise en œuvre et le financement de ce nouveau concept relatif à la gestion du pâturage.

Après discussion, l'assemblée accepte le projet à l'unanimité et donne mandat au Conseil communal de coordonner les actions nécessaires à sa réalisation, de créer un groupe de travail réunissant des représentants de secteurs privés, publics et diverses institutions.

5. Divers

Dans les divers, Pierre-André Comte signale que l'assemblée du Syndicat de la Communauté de l'Ecole secondaire a accepté l'achat d'un nouveau véhicule pour le transport des élèves. Une nouvelle clé de répartition, basée sur le revenu fiscal harmonisé, a également été approuvée.